

**RAPPORT N°20/6.20**

**[PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ N°45/12.19](#)**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT CADRE DE CHF 708'500.00 TTC, SOIT CHF 629'500.00 EN 2020 ET CHF 79'000.00 EN 2021, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS VÉHICULES ET ENGIN, DE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE UTILITAIRE, AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1 PRÉAMBULE**

La commission de sept membres chargés d'étudier le préavis de la Municipalité sur l'objet cité en titre s'est réunie en la salle des Commissions au premier étage de l'Hôtel de Ville le mardi 21 janvier 2020 à 18h30. Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne STERN-GRIN, Rita WYSS, Marc-Olivier BUSSLINGER, Jean-Claude GOY, Marc LAMBRIGGER, Francesco TRUDU et du soussigné Jean-Marc NARR, Président-rapporteur.

Messieurs Jean-Jacques AUBERT, Municipal en charge du Dicastère *Infrastructures et gestion urbaine*, Alain JACCARD, Chef de service de ce dicastère, Alessia RADAELLI, Secrétaire municipale adjointe *représentant la Direction Administration Culturelle & Associative*, Eric HOSTETTLER, Responsable de l'Office de la propreté Urbaine, et Philippe NATHANSON, Responsable de la Conciergerie du dicastère SPO, ont accueilli la commission, présenté le projet et répondu avec diligence à toutes les questions qui leur ont été soumises. La commission les remercie de leur disponibilité et de leur patience.

## **2 DÉVELOPPEMENT**

Le présent préavis consiste au remplacement des véhicules et engins communaux dans la ligne de ceux présentés notamment lors des législatures précédentes, soit dans les années 2004, 2008, 2011, 2014 et 2018 pour le remplacement des véhicules et engins. Ce mode de faire permet de prévoir un échelonnement dans le temps des acquisitions, tout en gardant une vision de gestion d'ensemble du parc des véhicules motorisés.

Les Services communaux disposent d'un parc de 55 véhicules et engins de divers types leur permettant de mener à bien les missions qui leurs sont assignées. Hormis un nouveau petit véhicule rattaché aux huissiers et proposé pour Administration, culture et relations extérieures, ainsi qu'un petit tracteur multifonctions pour le site de Beausobre proposé par Sports, bâtiments et environnement, 7 d'entre eux sont arrivés ou arrivent au terme de leur vie d'utilisation. Les frais engendrés pour leur entretien, en augmentation du fait de leur âge, justifient leur remplacement. En outre, les montants nécessaires afin de procéder à ces remplacements ont été portés au plan des investissements communaux.

Par le biais de ce préavis, il est également proposé la construction d'une station de charge sur le site de Riond-Bosson 9 pour les véhicules électriques. Cette infrastructure répond à un besoin croissant découlant notamment de la volonté de la Ville de privilégier l'acquisition et l'utilisation de véhicules moins polluants et à faible émission de gaz à effet de serre. Lorsqu'il s'agit de remplacer des véhicules, si les possibilités techniques ainsi que les contraintes d'utilisation le permettent, les moteurs électriques et à biogaz sont priorités par rapport aux moteurs thermiques traditionnels.

Concernant la station de charge pour les véhicules électriques communaux, des solutions temporaires et peu pratique sont aujourd'hui en place. Afin de remédier à cette situation, il est proposé de créer une station dévolue à la recharge des véhicules et engins de la Ville fonctionnant à l'électricité. Celle-ci serait installée sur le site de Riond-Bosson 9 et serait équipée de 2 bornes avec au total 4 prises électriques permettant la recharge simultanée d'autant de véhicules.

Les performances environnementales des divers véhicules et engins qui équipent les Services communaux ne cessent de s'améliorer depuis de nombreuses années, notamment avec l'apparition de filtres à particules, de moteurs de moins en moins gourmands en carburant et bien moins polluants. À cela s'ajoute la mise en service de véhicules électriques. Dans le présent préavis, cette tendance est poursuivie et largement consolidée. En effet, sur les 8 véhicules proposés, 3 seront électriques alors qu'un autre le sera en fonction de l'évolution des offres en véhicules sur le marché.

La volonté de conserver un parc de véhicules et engins adapté aux besoins et en bon état garantit une utilisation rationnelle des moyens techniques. Cela permet de maintenir des coûts d'entretien raisonnables tout en maintenant une excellente disponibilité des moyens.

L'amélioration de l'ergonomie des postes de travail dans le but d'offrir des conditions de travail moins éprouvantes est une volonté et une contrainte légale, notamment en matière de santé au travail.

### 3 DISCUSSION

Les commissaires se sont attachés à approfondir plusieurs points essentiels à une bonne compréhension du présent préavis. Il s'agit des points suivants :

- a. Comment est fait le choix des carburants ou énergies lors de l'acquisition de nouveaux véhicules ?

*Le choix énergétique de chaque véhicule est déterminé en fonction des besoins et possibilités techniques ainsi que par les contraintes d'utilisation. Les moteurs électriques et à biogaz sont priorités par rapport aux moteurs thermiques traditionnels.*

- b. Et l'hydrogène ?

*L'hydrogène est intéressant, mais pas encore suffisamment développé pour être adapté à une flotte comme celle de la ville de Morges.*

- c. Quatre stations de charges à Riond-Bosson sont-elles suffisantes ?

*Les véhicules ont une autonomie suffisamment développée pour mettre en place un tournus entre les véhicules.*

d. La capacité des bornes électriques est de 22kw. La charge rapide provoque-t-elle une détérioration des batteries ?

*La qualité des batteries et leur autonomie sont en constante amélioration et répondent mieux à cette problématique. Il y a 2 possibilités d'achat : soit acheter le véhicule avec ses batteries ou louer les batteries. La Municipalité a choisi l'option de la location. C'est un avantage non négligeable en termes de logistique.*

e. Que deviennent les véhicules remplacés ?

*Les véhicules remplacés sont repris par le fournisseur. Le montant de reprise a été calculé et déduit des prix d'achats annoncés dans le tableau au point 3.*

f. Concernant l'emplacement de la station de charge, serait-il possible de charger également certains véhicules en ville afin d'éviter des déplacements superflus à Riond-Bosson ?

*L'emplacement se justifie en raison de la proximité de l'atelier mécanique, cela apporte l'avantage d'un suivi régulier des véhicules (entretien, remplacements). Les recharges de gaz se situent également à Riond-Bosson.*

g. Combien de véhicules en autopartage compte la flotte et, en comparaison, combien de vélo ?

*On comptabilise deux véhicules en autopartage, qui sont utilisés tous les jours, et dix vélos standards ou électriques. La plupart des collaborateurs se déplacent à vélo, si c'est possible. Les véhicules motorisés sont utilisés en cas de transport de matériel encombrant ou informatique, ou par le serrurier par exemple.*

**ERRATUM** (tableau annexe point 6)

Tous les véhicules sont comptés en km et année. 1 seul véhicule est mesuré en heures. Il s'agit du Boschung Pony P4 faucheuse qui totalise 3800 heures.

page 9/6

Préavis cadre pour le remplacement de véhicules 2020-2021 : Tableau récapitulatif

| ID           | Dénomination                        | Date de mise en fonction | Andenneté au moment du remplacement | KM ou heures actuels | Année d'acquisition | Prix nets TTC avec déduction de la reprise | Dicastères & offices |
|--------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|--|----------------------|
| 1            | Station de recharge électrique RB 9 |                          |                                     |                      | 2020                | CHF102'000.00                              | INF SI               |
| 2            | Boschung Pony P4 faucheuse          | 10.11.2003               | 13 ans                              | 3800 h.              | 2020                | CHF140'000.00                              | INF PU               |
| 3            | Opel Zafira                         | 01.02.2010               | 10 ans                              | 135000 km            | 2020                | CHF36'500.00                               | INF PU               |
| 4            | Véhicule de livraison               |                          |                                     |                      | 2020                | CHF25'000.00                               | ADM Greffe           |
| 5            | Petit tracteur multifonction        |                          |                                     |                      | 2020                | CHF52'000.00                               | SPC Conciergerie     |
| 6            | Mega M10                            | 23.04.2013               | 7 ans                               | 56000 h.             | 2020                | CHF60'000.00                               | INF PP               |
| 7            | Ladog                               | 25.08.2010               | 10 ans                              | 6700 km              | 2020                | CHF135'000.00                              | INF PU               |
| 8            | IVECO Daily                         | 11.10.2010               | 10 ans                              | 93000 h.             | 2020                | CHF79'000.00                               | INF PU               |
| 9            | IVECO Daily                         | 01.10.2010               | 11 ans                              | 61000 km             | 2021                | CHF79'000.00                               | INF PP               |
| <b>Total</b> |                                     |                          |                                     |                      |                     | <b>CHF708'500.00</b>                       |                      |

6. ANNEXES

#### 4 CONCLUSION

Le présent préavis répond aux besoins nécessaires au renouvellement de la flotte des véhicules de la commune ainsi que l'acquisition de nouveaux engins plus propre et respectueux de l'environnement. Il prend aussi en compte l'aspect ergonomique et pratique des engins minimisant ainsi la pénibilité du travail des employés communaux amenés à utiliser ces outils.

Vu ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission a adopté le préavis.

En conséquence, elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 708'500.00, soit CHF 629'500.00 en 2020 et de CHF 79'000.00 en 2021, pour le remplacement de divers véhicules et engins employés par les Services Infrastructures et gestion urbaine, Administration, culture et relations extérieures et Sports, bâtiments et environnement;
2. de dire que le montant de CHF 629'500.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 62'950.00 par année, à porter en compte dès le budget 2021;
3. de dire que le montant de CHF 79'000.00 sera amorti, en règle générale, en 10 ans à raison de CHF 7'900.00 par année, à porter en compte dès le budget 2022.

Pour la commission :



Jean-Marc Narr, Président-rapporteur

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 10 juin 2020.**

**DÉTERMINATION**  
DE LA COMMISSION DES FINANCES  
DU CONSEIL COMMUNAL

**N° 45/12.19**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT CADRE DE CHF 708'500.00 TTC, SOIT CHF 629'500.00 EN 2020 ET CHF 79'000.00 EN 2021, POUR LE REMPLACEMENT DE DIVERS VÉHICULES ET ENGIN, DE L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE UTILITAIRE, AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 12 mars 2020 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS et Béatrice GENOUD, Messieurs Yves MENETREY, Patrick GERMAIN, Frédéric EGGENBERGER, Rémi PETITPIERRE et Patricia DA ROCHA, président-rapporteur.

**Détermination**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a étudié l'aspect financier de ce préavis et constate qu'il devient nécessaire d'installer une station de charge électrique afin de basculer sur des véhicules électriques.

C'est donc à l'unanimité des membres présents, que la commission des finances constate que du point de vue financier, la ville peut se permettre l'investissement proposé dans le préavis N° 45/12.19

Pour la commission des finances  
La Présidente  
Patricia da Rocha

Morges, le 31 mars 2020